

# L'AMÉLIORATION DE LA CULTURE DES BLÉS DURS

## LA COMMISSION DES BLES DURS (1)

### ORIGINES

Dès la création de l'ONIC, le Conseil Central avait ressenti la nécessité de faire procéder, par un comité restreint, à un examen préalable des questions touchant au blé dur.

Un arrêté du 19 janvier 1937 avait institué une « Commission des Blés Durs », chargée principalement d'examiner les demandes d'importations présentées par les semouliers, ainsi que toutes les affaires envoyées pour étude par le Ministre de l'Agriculture.

Sur les instances du Conseil Central de l'ONIC et pour tenir compte des opérations antérieures, ainsi que des nécessités nouvelles, deux textes récents (arrêté de MM. le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de l'Intérieur du 18 avril 1947 — Arrêté de MM. le Ministre de l'Agriculture et le Ministre des Affaires Etrangères du 15 juin 1947) ont réorganisé cette institution, élargi sa composition et notablement étendu ses attributions.

### COMPOSITION

La « Commission des Blés Durs » près le Conseil Central de l'ONIC reflète le caractère interprofessionnel de l'ONIC lui-même.

Elle associe producteurs, utilisateurs, consommateurs et représentants des pouvoirs publics.

Elle offre le gros avantage de grouper, outre les représentants de la France, les personnalités qualifiées des trois territoires nord-africains, gros producteurs et consommateurs de blé dur.

### ATTRIBUTIONS

La Commission, organisme d'étude et d'information, est chargée :  
1° de faire toutes propositions au Conseil Central quant à la

---

(1) Procès-verbal de la réunion de la Commission des Blés Durs de l'ONIC tenus à Alger le 3 février 1948.

fixation du prix du blé dur et des barèmes de bonification et de réfaction applicables à ce prix (rôle dévolu à la Commission fonctionnant avant-guerre près du Conseil Central de l'ONIC);

2° de donner un avis sur les importations ou exportations de blés durs ou de semoules envisagées (rôle de l'ancienne Commission créée par l'arrêté du 19 janvier 1937);

3° d'émettre tous avis utiles sur les mesures intéressant la production, la transformation, l'utilisation des blés durs produits par l'Union Française, ainsi que sur les mouvements de blés durs et de semoule entre l'Afrique du Nord et la France.

### ACTUALITE DU PROBLEME

Pour faire face aux besoins de son industrie semoulière en plein développement, le Français consommant plus de pâtes depuis la guerre, la France se voit dans l'obligation d'importer chaque année de 250.000 à 300.000 tonnes de blé dur. Il est dans ces conditions d'un intérêt évident pour l'économie de l'Union Française, que la France trouve en Afrique du Nord les blés durs semouliers nécessaires à la fabrication des pâtes de qualité.

L'objectif à atteindre étant ainsi fixé, la question se pose de savoir si l'Afrique du Nord est en mesure de prélever chaque année sur sa production les quantités déjà indiquées comme nécessaires pour la semoulerie française.

Avant-guerre, l'excédent céréalier exportable de l'Afrique du Nord était d'environ 500.000 tonnes par an. Au cours de la période d'hostilité et jusqu'en 1949, c'est grâce aux importations massives que ces territoires ont évité la disette.

Les causes ayant engendré cette situation sont de deux ordres. Les unes accidentelles, donc temporaires, manque de main-d'œuvre et d'équipement, et enfin la sécheresse. Les autres offrent un caractère durable, puisqu'il s'agit de l'accroissement démographique de ces pays, dont nous ne pouvons que nous réjouir. Le Commissariat au Plan estime d'ailleurs que l'Afrique du Nord, peuplée de 18 millions d'habitants en 1938, est passée à 21 millions 600.000 en 1947 et atteindra vraisemblablement 25 millions en 1960. C'est dire que si la production céréalière de l'Afrique du Nord demeurerait égale à celle d'avant-guerre, celle-ci perdrait sa position exportatrice et pourrait être inscrite sur la liste des pays à déficit céréalier permanent.

Cet état de choses serait donc incompatible avec le projet envisagé qui consiste à approvisionner la France en blés durs nord-africains.

Ainsi apparaît la nécessité inéluctable de relever le niveau de la production céréalière en général, en Afrique du Nord, et du blé dur en particulier, de manière, compte tenu des irrégularités climatologiques, à assurer des exportations quasi régulières de blés durs vers la France.

Il est souligné que du moment où la France se trouve à nouveau

largement excédentaire en blé tendre destiné à la fabrication du pain, l'Afrique du Nord a deux objectifs précis à atteindre, assurer sa suffisance en blé tendre, les excédents possibles ne trouvant pas d'écoulement vers la France, et disposer, tous ses besoins étant couverts, d'une masse suffisante de blé dur exportable pour faire face à la demande croissante de la semoulerie française.

Le problème de la quantité étant posé, celui de la qualité revêt également une grande importance, les semouliers français ou locaux n'étant nullement disposés à acheter n'importe quel blé dur, au moment où le consommateur, qui a repris son rôle d'arbitre du fait de la levée des restrictions, entend acheter des produits de qualité. Il condamne ainsi, par le libre exercice du choix, la médiocrité. Par voie de conséquence, le fabricant de pâtes recherche des semoules aptes à donner satisfaction à sa clientèle, et, naturellement, le semoulier ne pourra que s'adresser aux livreurs susceptibles de fournir des blés durs lui garantissant non seulement un bon rendement semoulier, mais encore des semoules qui donneront des pâtes belles et bonnes.

## **APERÇU SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA PRODUCTION DU BLE DUR EN AFRIQUE DU NORD**

### **TUNISIE**

---

La Tunisie consacre actuellement environ de 500.000 à 630.000 ha. chaque année à la culture du blé dur.

Ces surfaces peuvent se répartir comme il suit :

Dans la région Nord, il est ensemencé régulièrement 380.000 ha., dont 100.000 à 120.000 en culture moderne.

Dans les régions Centre et Sud, en culture épisodique, 250.000 ha. environ de blé dur sont emblavés, quand il pleut.

La production totale annuelle de blé dur est, du fait de l'appoint intermittent des régions Centre et Sud, assez variable et oscille entre 2.200.000 à 3.000.000 de quintaux en moyenne.

La région Nord, qui produit normalement 2.000.000 à 2.200.000 qx, est donc celle qui nous intéresse au premier chef pour l'amélioration envisagée, comme nous allons le voir plus loin.

### **ALGERIE**

---

Il est emblavé chaque année en Algérie de 1.100.000 à 1.200.000 ha. de blé dur qui assurent une production variant de 5.200.000 à 7.000.000 de quintaux.

### **MAROC**

---

Chaque année, le Maroc consacre à cette culture de 700.000 à 800.000 ha. produisant de 4 à 7.000.000 de quintaux.

La récapitulation pour l'Afrique du Nord montre que la culture du blé dur occupe de 2.350.000 à 2.630.000 ha. assurant une production de 11.400.000 à 17.000.000 de quintaux environ.

Au regard de cette production, les besoins de ces trois territoires peuvent être évalués à 11.000.000 de quintaux environ par an.

Ainsi est mise en lumière la nécessité de développer ou, mieux, de normaliser la production du blé dur en vue de placer l'Afrique du Nord dans la position exportatrice et atteindre parallèlement un des objectifs défini par la Commission des blés durs.

Plusieurs moyens s'offrent à nous pour accroître cette production essentielle.

D'aucuns penseront peut-être qu'il suffit d'augmenter les surfaces. C'est assurément le système le plus simple. Mais il ne peut être question de cultiver du blé dur n'importe où. Enfin, dans chaque territoire, les terres cultivables rationnellement sont limitées. La solution est, semble-t-il, à rechercher d'abord dans une meilleure technique agricole. Puisque les trois quarts environ des semencements de blé dur relèvent de la culture traditionnelle, et que dans ce domaine les rendements à l'hectare sont faibles, 4 à 5 qx en moyenne, il apparaît à l'esprit que l'effort est à porter dans ce secteur, de manière à gagner 2 à 3 qx par hectare.

L'incidence qui en résulterait se traduirait par un croît de production de l'ordre de 2.000.000 de qx au minimum chaque année.

Il s'agit là d'une nécessité impérieuse, d'autant plus que l'Algérie et le Maroc sont désormais déficitaires en blé tendre.

Leurs besoins pour la panification ne peuvent donc être couverts que par l'importation.

Par contre, la Tunisie, beaucoup mieux équilibrée dans sa production céréalière, a pu, malgré une hausse sensible de sa consommation de pain, donc de blé tendre, puisqu'elle a doublé en dix ans, reprendre la position exportatrice de blé tendre qu'elle occupait déjà avant-guerre, sans augmenter les surfaces consacrées à cette culture.

La voie qui s'ouvre à la Tunisie est, de ce fait, très nette. Sa consommation intérieure, tant en blé tendre pour la panification qu'en blé dur pour la production de pâtes et la consommation en grains, étant assurée, il suffit de normaliser la production du blé dur sur le double terrain de la quantité et de la qualité, de manière à lui permettre de se porter chaque année régulièrement exportatrice.

## **AMELIORATION DE LA CULTURE DU BLE DUR EN TUNISIE**

Les besoins annuels du pays, en blé dur, sont estimés actuellement à 2.100.000 qx, semences comprises. De leur côté, les ressources varient, comme nous venons de le voir, de 2.200.000 à 3.000.000 de qx en moyenne avec des pointes atteignant 3.400.000 et même 3.600.000 qx en 1949.

La position exportatrice de la Tunisie est donc exclusivement

subordonnée à la climatologie, c'est ce qui explique les écarts sensibles de sa production.

Une climatologie exceptionnelle, avec pluies opportunes de printemps, sans siroco au moment de la floraison et de la formation du grain, sont les deux facteurs garantissant une bonne récolte dans le Nord.

Par contre, des pluies abondantes de Sud-Est, qui sont l'exception, assurent la récolte non seulement dans le Nord, mais surtout au Sud de la dorsale tunisienne. Ceci prouve que l'amélioration quantitative de blé dur doit être précisément recherchée dans la zone où la pluviométrie annuelle est régulière et égale ou supérieure à 400 m/m, c'est-à-dire au Nord de la dorsale tunisienne, de manière à ce que l'appoint intermittent des régions Centre et Sud ne soit plus déterminant dans le bilan de cette production.

Le problème étant posé à l'échelon tunisien, quelles sont les possibilités qui s'offrent dans l'immédiat pour augmenter les ressources en blé dur du pays ?

Chaque année, il est ensemencé dans le Nord de 100 à 120.000 ha. de blé dur en culture moderne, totalement mécanisée ou semi-mécanisée. Parallèlement, la culture traditionnelle consacre environ 280.000 ha. à cette céréale et accuse un rendement moyen de 4 qx à l'ha.

C'est donc sur la culture traditionnelle qu'il y a lieu d'intervenir pour la généralisation d'une meilleure technique. Ainsi, les rendements pourraient croître de 2 à 3 qx à l'hectare et même davantage dans certains cas, assurant à la Tunisie un supplément permanent de production annuelle de 500.000 à 700.000 qx.

#### MOYEN :

---

Le seul moyen susceptible de donner des résultats positifs consiste à faire un large appel à la mécanisation pour approfondir les labours, le fellah se contentant encore trop souvent d'un grattage superficiel du sol, s'il pleut; à résorber le jujubier qui occupe souvent une place de choix dans de bonnes terres et que l'agriculteur n'a pu extirper, faute de traction suffisante. Mais compte tenu, d'une part, de l'évolution des fellahs, et de l'impossibilité devant laquelle ils se trouvent, d'autre part, d'acquérir pour exploiter de petites parcelles, un matériel très coûteux et d'un entretien délicat, la seule solution réside dans le développement de la motoculture sous la forme pré-coopérative, puis coopérative.

Les efforts entrepris depuis plus de quatre ans déjà ont placé dans le circuit régulièrement productif, en les vivifiant, en les débarrassant du jujubier, des terres laissées jusqu'alors à l'abandon. Déjà 50.000 ha. de terre environ voient leur productivité devenir régulière.

Deux systèmes relevant de la coopération ont été mis au point.

L'un appelé « Groupement de travaux » à caractère pré-coopératif comprend exclusivement des fellahs tunisiens. Ces groupe-

ments, créés dans le cadre des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance, exercent actuellement leur activité sur 25.000 ha. environ. Ils disposent d'un matériel moderne, trente tracteurs à chenilles de 35 CV chacun, qui permet d'effectuer un bon labour avant les semailles, sur un ensemble regroupé de petites parcelles. Parfois même, il est effectué un véritable défrichement quand il s'agit en particulier d'arracher du jujubier.

L'autre est formé de groupes à caractère coopératif, composés d'agriculteurs français et tunisiens, donc s'adressant à des coopérateurs déjà plus évolués. Ces groupes sont, depuis 1949, intégrés dans une organisation centrale dénommée « Union Coopérative Agricole des Travaux en Commun ».

Ces coopératives agricoles, au nombre de sept pour le moment, exploitent 25.000 ha. environ et disposent de 18 tracteurs à chenilles, chacun d'une puissance de 35 à 55 CV.

Pour les raisons déjà indiquées, il est certain que la forme coopérative permet seule d'atteindre le double but qui intéresse au plus haut point le pays, augmenter les rendements, normaliser la production. Il est souhaitable que les groupements de travaux fonctionnant sous l'égide des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance voient leur nombre se multiplier.

#### POINTS D'APPLICATION

---

Si dans la région Nord, comme nous l'avons dit, la culture du blé dur occupe 380.000 ha. en moyenne chaque année, il y a lieu de considérer dans cette région les différentes zones de production de manière à préciser les points sur lesquels les efforts de modernisation devront porter.

Dans la vallée de la Medjerdah, à laquelle nous ajouterons les Caïdats de Mateur et Bizerte, la moyenne des emblavures de blé dur atteint 100 à 115.000 ha.

De même dans la zone de Tunis, comprenant le Cap-Bon et les caïdats de Tunis, Zaghouan et Medjez-el-Bab, il est semé 100 à 115.000 ha. de blé dur. Autrement dit, ces deux groupes de régions consacrent ensemble environ 230.000 ha. au blé dur, ce qui revient à dire que le secteur des Hauts Plateaux, comprenant les caïdats de Téboursouk, Le Kef, Ouled-Aoun, Ouled-Ayar, Tadjerouine et Thala, ensemence chaque année de 150 à 160.000 ha., fournissant de 1.000.000 à 1.200.000 qx de blé dur.

Cette région des Hauts Plateaux tunisiens, qui n'est du point de vue géographique que la continuation des Hauts Plateaux algériens, paraît être prédestinée à la culture du blé dur. Ne trouve-t-on pas en effet de véritables crus de blés durs dans le Constantinois ! Si le blé dur évolue favorablement dans ces régions, c'est qu'il y rencontre les conditions optima. Pour ces raisons, il est souhaitable que l'effort de coopération déjà entrepris soit intensifié, de manière à faire progresser une masse de fellahs qui est encore ignorante des méthodes rationnelles d'exploitation de leur

terre et l'amener progressivement à tirer le meilleur parti de leurs exploitations; le pays tout entier y trouverait un avantage non négligeable.

## AMELIORATION DE LA QUALITE

Augmenter le volume de la production du blé dur est un des objectifs tracés par la Commission des Blés Durs, mais il en existe un autre que cette Commission entend atteindre dans les meilleurs délais, c'est celui de la qualité.

Bien placée pour produire des blés durs de haute valeur industrielle, la Tunisie peut trouver là une source de richesse appréciable, parce qu'elle est la mieux garantie contre tout danger de crise de mévente, la France se portant acheteur de toutes les quantités excédentaires, à la condition toutefois que le facteur qualité fasse l'objet d'une attention soutenue.

Les semouliers demandent à cette matière première qu'est le blé dur un bon rendement en semoule et une semoule de grenaison homogène, donc bien classée et exempte de farine.

Le rendement semoulier est obtenu avec des blés durs sains, propres et d'un poids spécifique aussi élevé que possible. Tandis que la qualité est avant tout déterminée par la variété.

Dès lors, il y a lieu d'examiner si nos blés durs sont exportables sans difficulté ou bien, s'ils ne l'étaient pas, d'agir simultanément sur les deux facteurs qui viennent d'être indiqués.

Les blés durs provenant des Hauts Plateaux et de la culture traditionnelle en général, livrés aux Sociétés Tunisiennes de Prévoyance ou au commerce, forment une masse hétérogène composée de 4 et 5 variétés. Comme la valeur semoulière se classe au niveau de la plus mauvaise des variétés et que ces blés renferment un pourcentage élevé de grains farineux, orge et blé tendre, qu'il est difficile sinon impossible d'éliminer au moment du nettoyage en semoulerie, le blé tendre surtout étant trop semblable au blé dur, il apparaît immédiatement que l'industriel extrait de tels blés un pourcentage trop élevé de farine seconde, ce qui se traduit par un mauvais rendement semoulier. Enfin, la carie s'est développée d'une façon anormale. Cette maladie a une influence sur la couleur et l'odeur des semoules. Par ailleurs, des corps étrangers en excès : terre, pierre, sable, etc., viennent encore diminuer les rendements. Tout ceci se répercute sur le poids spécifique qui est diminué sensiblement. Le semoulier applique donc des réfections sévères sur les lots livrés, lesquelles se traduisent en définitive par un manque à gagner substantiel pour le producteur, puisque le montant des réfections atteint dans certains cas 200 francs par quintal.

Un rapide calcul nous conduit à estimer le manque à gagner à la production pour l'ensemble des quantités livrées et provenant de la culture traditionnelle sur les Hauts Plateaux, à environ cent millions de francs par an. L'intérêt bien compris de l'économie du pays est de remédier rapidement à cette situation qui risque de

s'aggraver encore, plaçant ainsi la Tunisie dans une situation grave, du fait de l'impossibilité certaine d'écouler une production essentielle.

Il apparaît dès lors que pour remédier à cet état de choses particulièrement préjudiciable à l'économie du pays, il est indispensable de fournir aux producteurs de bonnes semences provenant de variétés bien adaptées au pays et de haute valeur semoulière, tout en éliminant progressivement les semences actuellement utilisées, qui, du point de vue variétal, sont impures.

A cet effet, la Société Coopérative de Semences de Tunisie appelée COSEM a vu juridiquement le jour en 1946.

Cette coopérative a pour objet de réaliser la production, l'achat et la vente en commun des semences de céréales provenant des exploitations des associés. Possédant un réseau de multiplicateurs aptes à semer et cultiver, sous sa direction technique, des céréales de semences, cet organisme est appelé à rendre les plus grands services pour l'amélioration qualitative des blés durs.

La COSEM a en construction un silo à La Manouba. Ce silo, d'une capacité de 25.000 qx, doit être terminé vers la fin du mois de décembre. Il est équipé d'un matériel très moderne pour assurer un triage rigoureux et la préparation des semences. En outre, il est relié par un tunnel aux silos de Manouba qui stockeront les semences à traiter ou traitées. Vers ce silo seront acheminées les semences sélectionnées et contrôlées, par le Service Botanique et Agronomique de Tunisie, provenant de multiplicateurs agréés par la COSEM.

S'agissant du blé dur qui nous intéresse dans cet article, 10.000 épis appartenant à deux variétés éprouvées, le Chili et le Mahmoudi 552, ont fourni une production contrôlée du point de vue pureté botanique à chaque épiage et pendant trois années consécutives.

Cette production pratiquement pure passera en 1950 aux silos de la COSEM pour être livrée à des multiplicateurs qui se seront au préalable engagés vis-à-vis de cette coopérative à lui livrer tout ou partie de leur production. A la cinquième année, c'est-à-dire en 1951, la récolte provenant de ces semences mères sera vulgarisée.

Pour donner toute garantie aux utilisateurs de semences COSEM et éviter tout mélange au cours des transports ou des manutentions, ces semences seront livrées en sacs papier de 50 kg. et plombés.

Ainsi seront supprimés :

- 1° les mélanges de variétés;
- 2° le blé tendre dans le blé dur;
- 3° tout ou partie de la carie qui s'est anormalement développée que le traitement aux poudres cupriques par voie sèche n'arrive pas à enrayer;
- 4° l'orge dans le blé dur.



Le problème de la production massive de semences de qualité étant solutionné, celui de la vulgarisation se pose d'une manière aiguë.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'amélioration qualitative intéresse surtout la culture traditionnelle. Par ailleurs, pour être efficace, il importe de toucher le plus grand nombre possible de producteurs par une vulgarisation très étendue. Ce qui revient à dire que pour éliminer les mauvaises semences, il faut les échanger contre de meilleures. Il s'agit dès lors de pratiquer sur une grande échelle la politique de l'échange qui a déjà fait ses preuves, notamment dans la région de Souk-el-Arba, où les Sociétés Tunisiennes de Prévoyance sont arrivées à éliminer la plupart des semences de mauvaise qualité.

Quand on saura que pour un quintal de blé dur acheminé vers le silo de la COSEM pour être trié, puis traité et mis en place dans les centres d'achat des S. T. P. sur les hauts plateaux, il faut envisager une dépense évaluée à 600 francs au minimum, on concevra aisément qu'en définitive tout le système est axé sur des possibilités financières, car vouloir faire supporter aux fellahs les frais dont il vient d'être question, c'est aller assurément à un échec.

Ceci a si bien été compris que la France s'est engagée à apporter une contribution financière effective à cette entreprise. Ce geste mérite d'être souligné et montre la solidarité constructive qui existe entre l'ONIC et ses sections nord-africaines, solidarité réciproque qu'il convient de mettre en relief, l'ONIC ayant dans toutes les occasions fait preuve de beaucoup de compréhension pour les problèmes céréaliers tunisiens, qu'il s'agisse d'amélioration de culture ou d'écoulement des excédents de production.

Pour mener à bien notre tâche, il fallait se procurer des fonds. Ceux-ci ont pu être trouvés et proviennent de sources différentes :

1° La France s'est imposée une taxe de 25 francs par quintal de semoule utilisée dans la fabrication des pâtes alimentaires. Le produit de cette taxe est réparti entre les trois territoires nord-africains, compte tenu des emblavures, des exportations en blé dur ou en produits dérivés vers la France.

2° La Tunisie a, de son côté, institué une taxe identique.

3° Enfin, la Section Tunisienne de l'ONIC a inscrit sur son budget des crédits destinés à l'amélioration de la culture du blé dur.

Le total de ces fonds représente pour cette année des disponibilités suffisantes pour couvrir les frais à engager pour l'échange de 25.000 qx de blé dur sur les Hauts Plateaux.

Bien entendu, la COSEM sera en mesure de produire des quantités de semences importantes et les agriculteurs qui désireront renouveler leurs semences pourront procéder à des achats directs à cette coopérative. Ces blés vendus ainsi ne bénéficieront pas de la subvention réservée seulement à l'échange.

L'organe moteur de l'échange ne pouvait être que les S. T. P., en raison du caractère de leur organisation dans les centres les plus éloignés et de leur connaissance de la pratique de l'échange.

Ces blés « COSEM » seront donc, suivant répartition faite par la Section Tunisienne de l'ONIC, en liaison avec le Service Botanique et Agronomique de Tunisie, livrés à chaque centre d'achat des S. T. P. situé dans les six caïdats déjà désignés.

Au dernier stade, les S. T. P. attribueront, suivant des modalités précises, les semences de blé dur « COSEM » aux agriculteurs en général.

Nous avons indiqué précédemment que les semences de blé dur « COSEM » pourront être mises à la disposition des producteurs en 1951. Toutefois, en vue de procéder à un démarrage rapide dès cette année pour lutter contre l'affaissement croissant de la qualité des blés durs récoltés sur les Hauts Plateaux, la COSEM a acheté à des producteurs réputés pour avoir déjà sélectionné leur production, la récolte 1950, soit 25.000 qx de blé dur environ.

Ces blés seront, vers la fin du mois d'août, traités par la COSEM et mis en place dès septembre prochain dans les centres d'achat des S. T. P. situés sur les Hauts Plateaux et serviront de première étape à l'amélioration de la culture du blé dur.

\* \* \*

Jusqu'en 1920, le rendement à l'hectare en blé tendre atteignait péniblement 12 à 13 qx. La motoculture fait alors son apparition, apportant un bouleversement profond dans les méthodes de culture.

La production progresse régulièrement de 1921 à 1931. Mécanisation et recherches agronomiques, judicieusement orientées, ont pour résultat de doubler les ressources en blé tendre au cours de cette décade. Aux variétés mal adaptées, à faible rendement, sensibles à certains accidents climatologiques et à certaines maladies cryptogamiques, sont substituées des variétés nouvelles qui, par leur valeur boulangère, ont donné à la Tunisie une place de choix. Aux variétés les plus cultivées, Florence-Aurore, Ariana, Koudiat, sont indissolublement associés les noms du professeur Bœuf et de Maurice Cailloux.

Le même problème se pose à nous aujourd'hui, s'agissant du blé dur.

La Commission des Blés Durs a fixé les objectifs à atteindre. Ils sont lointains, raison de plus pour ne pas perdre de temps, et tirer le meilleur profit de la démonstration éclatante faite pour le blé tendre. La Tunisie s'est franchement orientée vers les améliorations culturelles et qualitatives par la coopération.

Il faut donc intensifier l'effort coopératif, développer encore les qualités d'observation des fellahs qui, avides de progrès, aiment leur terre, mais ne savent pas toujours en tirer le meilleur parti, seront attirés vers la coopération et sauront s'adapter rapidement

à d'autres méthodes de culture et à l'emploi de bonnes semences, qu'ils recherchent déjà.

Ainsi, grâce aux facteurs essentiels : science et technique, mis à la disposition de tous, nous pouvons envisager pour un avenir prochain qui ne dépassera pas dix ans, l'exploitation semi-rationnelle, puis rationnelle des 280.000 ha. emblavés en blé dur chaque année en culture traditionnelle dans le Nord. Alors, il pourra être question de l'adaptation variétale à telle ou telle région.

Prévoir des crus de blés durs, recherchés par leurs qualités pour effectuer des coupages, n'est plus utopique. Ces réalisations seraient imparfaites si, parallèlement, une politique de logement n'était développée.

Le réseau actuel de silos et de magasins, très admiré par nos amis d'Algérie et du Maroc notamment, se révèle insuffisant. La récolte 1949 n'a pu être logée qu'au prix d'exportations massives faites pendant l'été dernier.

La récolte 1950 ne peut être logée entièrement. Le déficit en logement est supérieur actuellement à 1.000.000 de qx.

Il faut construire de toute urgence, de manière à nettoyer, classer, homogénéiser et permettre d'étaler dans le temps les ventes des blés durs répondant aux grades définis par la Commission des blés durs.

Tout ceci serait incomplet si le problème de l'orge était négligé.

L'orge revêt en Afrique du Nord une grande importance. Il y a lieu d'en améliorer la production, en cultivant des orges là où le blé se révèle d'un rapport médiocre ou incertain, de développer la culture de l'orge de brasserie qui est assurée d'un débouché très rémunérateur vers les pays du Nord de l'Europe.

Déjà des essais prometteurs sont en cours, le Service Botanique et Agronomique est penché sur le problème, d'un autre côté des l'orge comme de toutes les céréales, commencera dès cette année. Les résultats sont encourageants et seront poursuivis. La S. T. O. N. I. C., très attachée à l'amélioration de la culture de l'orge comme de toutes les céréales, commencera dès cette année à mettre à la disposition des agriculteurs de la région des hauts plateaux, puis de la région sud de Tunis, des semences d'orge pour l'échange comme pour le blé dur.

André DUMEIGE,  
*Inspecteur Principal*  
à la Section Tunisienne de l'ONIC